

Communiqué

La Cour d'appel de l'Alberta entendra la cause Caron

EDMONTON, LE 16 NOVEMBRE 2010 - L'ACFA apprenait hier que la Cour d'appel de l'Alberta a accepté d'entendre la cause Caron. En effet, dans son jugement, le juge Jack Watson a certifié deux des trois questions qui ont été présentées devant lui le 30 août dernier. La Cour d'appel entendra donc les arguments sur le droit des Albertains à l'adoption et à la publication des lois en français et en anglais ainsi que sur la validité de la Loi linguistique de l'Alberta (Loi 60).

« À titre d'organisme porte-parole de la francophonie albertaine, l'ACFA sera là jusqu'au bout. La cause Caron est d'une importance nationale car elle apporte une clarification sur la question constitutionnelle touchant nos droits linguistiques » souligne la présidente de l'ACFA, madame Dolorèse Nolette.

Depuis 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta. Son rôle est de faire valoir les intérêts de cette dernière et d'assurer son développement global.

-30-

Pour informations :
Isabelle Laurin, directrice des communications
T 780.466.1680 x 222
C 780.904.5700